

COGEST 2025

Rapport de la Commission de gestion du Conseil Communal de Vufflens-la-Ville sur l'exercice 2025

La commission est composée de :

Mesdames Fanny Allienne et Stéphanie Reda ainsi que de Messieurs Roger Weissbrodt, Dean Gocevski et Hervé Bandini, Président.

La Commission de gestion dans le cadre de la mission qui lui était confiée par le Conseil Communal s'est penchée sur le rapport de gestion 2025.

Plusieurs points ou thématiques ont été définis en amont par la commission afin d'être abordés lors de la première réunion avec la Municipalité :

- Intercommunales
- Mandats externes
- Point sur la situation RH dans la commune
- Zone industrielle de la Plaine
- Stationnement dans le village
- Sociétés locales et sportives
- Gestion des déchets

Nous joignons au présent rapport en annexes A) et B) les informations transmises par la Municipalité ainsi que les notes de séance de la Cogest.

La commission a ensuite pu prendre connaissance du rapport de gestion 2025 et préparer une dernière rencontre avec la Municipalité.

Nous avons transmis nos questions et/ou demandes de renseignements avant la séance pour que la Municipalité puisse en prendre connaissance et préparer toutes les informations nécessaires.

En annexe C), vous trouverez le document complété **en rouge** par les renseignements et réponses de la Municipalité.

Nous tenons à préciser que nos travaux ont été faits dans un état d'esprit constructif et surtout en tenant compte que notre commune est bien gérée. Aucun problème majeur n'est à signaler, ce qui simplifie grandement le travail de la commission et est à porter au crédit de la Municipalité et de l'ensemble du personnel communal.

Suivi des recommandations de la Cogest 2024 :

Nous avons repris la liste des recommandations de la commission précédente et avons pu faire le point avec la Municipalité. Nous avons pu constater qu'elles ont été suivies et mises en place.

Nous joignons la liste avec les commentaires, réponses, actions en annexe D)

Recommandations de la Cogest 2025 :

En nous basant sur le rapport de gestion 2025 et les discussions menées avec la Municipalité, nous proposons les recommandations suivantes :

1. **Commissions municipales** : Identifier les thèmes et préoccupations principaux et voir dans quelle mesure la municipalité peut s'entourer des compétences et conseils dans ces domaines.
2. **Intercommunales** : en collaboration avec le bureau du CC, mise à disposition des liens vers les divers sites des associations intercommunales sur la plateforme du CC afin que l'accès aux documents et informations soit le plus aisé possible.
3. **Mandats externes** : établir et tenir à jour le tableau récapitulatif des mandats et contrats divers et le mettre à disposition du CC.
4. **Sociétés locales et sportives** : remettre le règlement existant en évidence afin qu'il soit connu par les membres du CC. Nous suggérons de le passer en revue et de procéder à sa mise à jour si besoin.
5. **Déchets** : après 2 ans de mise en place du nouveau système en collaboration avec Valorsa, nous suggérons une « enquête de satisfaction » auprès de la population (BIOV par exemple) pour connaître les retours et remarques de la population.

Conclusions :

La commission remercie la Municipalité et le personnel communal pour la qualité des documents transmis, pour la disponibilité et la transparence dans les échanges sur tous les sujets.

Nous les remercions pour leur bonne gestion durant la législature qui s'achève et qui laisse notre commune en excellente position pour les défis et projets à venir.

Par conséquent, la commission de gestion 2025, à l'unanimité, recommande de voter le préavis n° 4/2026 pour son volet « Rapport de gestion 2025 » comme suit :

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Et d'approuver la gestion de l'exercice 2025 en donnant décharge à la Municipalité.

Au nom de la Commission de gestion 2025 :

Stéphanie Reda



Fanny Allienne

Roger Weissbrodt

Dean Gocevski



Hervé Bandini, Président



Vufflens-la-Ville, le 19 mai 2026

Annexes :

- A) Thèmes COGEST soumis à la Municipalité
- B) Notes de séance du 07.04.26
- C) Notes de séance du 11.05.26
- D) Recommandations COGEST 2024

Préparation Municipalité – Questions COGEST

1. Situation sur les mandats externes (consultants RH, avocats...)

Municipal responsable : **Olivier Duperrut**

Un tableau récapitulatif des mandats externes a été établi. Il précise pour chaque entreprise mandatée la nature du mandat, le traitement contractuel appliqué et le cadre d'intervention.

2. Point RH avec la consultante, possibilité d'organiser une rencontre

Municipal responsable : **Olivier Duperrut**

La commune collabore avec l'entreprise Movis, spécialisée dans le soutien au personnel. Cette prestation vise à accompagner les collaborateurs en cas de besoin, dans un cadre confidentiel et professionnel.

Aucune situation n'a nécessité une intervention en 2025. A ce jour, prestation maintenue à titre préventif.

3. RH : avancement statut secrétaire, engagement préposé sécurité/police, CDD saisonnier (bases légales, statut)

Municipal responsable : **Olivier Duperrut**

Le statut de la secrétaire du Conseil communal sera traité dans le cadre du préavis relatif à la rémunération de la législature 2026–2031, incluant un contrat et un descriptif de poste. Concernant les engagements : un agent de sécurité est engagé sous contrat à 10 % et un renfort temporaire est prévu sous forme de CDD (6 mois) pour la voirie et la conciergerie.

4. Zone industrielle : respect du règlement (ex. Demaurex, utilisation des surfaces, sécurité)

Municipal responsable : **Hans Wehrli**

Le respect du règlement communal applicable à la zone industrielle relève de la compétence de la Municipalité. Chaque année, un courrier est adressé à la gérance responsable de la zone des boxes afin de rappeler les règles en vigueur et de demander les mesures nécessaires pour garantir l'ordre et la conformité des lieux. Une demande a également été formulée afin d'obtenir la liste des propriétaires ou locataires des boxes ainsi que l'utilisation qui en est faite, afin de vérifier la conformité avec les autorisations délivrées dans le cadre du permis d'utiliser.

La Municipalité a engagé une démarche de contrôle et de suivi afin de vérifier l'utilisation des boxes et d'assurer le respect des dispositions applicables dans la zone industrielle. Cette démarche est actuellement en cours.

5. Stationnement : les règles sont-elles identiques pour tous ?

Municipal responsable : **Michel Gruaz**

Il est évident que la Municipalité demande à son agent de sécurité l'application de règles identiques pour tous les contrevenants aux règles de parcage et de circulation. Par ailleurs la Municipalité ne fait pas d'exception quant à la facturation des amendes à la suite de dénonciations de son agent de sécurité.

6. Sociétés sportives : liste des membres, provenance, règles d'utilisation des infrastructures

Municipal responsable : **Caroline Jaughey**

Pour les sociétés locales, la liste des membres de chaque société est demandée chaque année.

Suivant les règles d'utilisation de la salle de sport, l'attribution de la salle est régie prioritairement selon ce critère, la majorité des participants d'une section habitent Vufflens-la-Ville.

La société utilisatrice a son domicile au village.

Les sociétés respectent largement ces critères, à part les deux sociétés qui ont aujourd'hui un rayonnement régional voire national, le badminton et le karaté. Cela s'explique surtout par le fait qu'il y a très peu de sociétés locales proposant ces deux activités dans la région, ouvrant ainsi les inscriptions à des membres n'habitant pas le village.

Au cours de la prochaine législature, le règlement de la salle de sport sera revu, mais il n'y a aucune volonté de faire payer les sociétés locales.

Complément suite à la séance avec la COGEST :

La salle de sport est utilisée à sa capacité maximum par les écoles, les structures d'accueil pré et parascolaires ainsi que les sociétés locales ayant leur domicile à Vufflens-la-Ville, comme le veut les règles d'utilisation.

Il est à noter que les clubs ayant un rayonnement régional, voire national, ne péjorent pas l'utilisation par les autres sociétés. Les créneaux sont bien répartis et tout le monde a la possibilité d'utiliser la salle de manière équitable. Il est également important de souligner que les inscriptions dans les sociétés au rayonnement régional ou national se font équitablement et qu'aucun habitant de Vufflens-la-Ville ne se voit refuser l'accès aux cours.

7. Gestion des déchets : contrat prestataire (ramassage) et bilan Valorsa

Municipal responsable : **Hans Wehrli**

Le contrat avec le prestataire pour le ramassage des déchets a été renégocié à la baisse en 2024 lors de la mise en place de la collaboration avec la déchèterie intercommunale gérée par Valorsa, suite à l'arrêt de la déchèterie de Faraz. Le ramassage porte à porte des ordures ménagères reste maintenu à une fois par semaine. Les collectes du papier et du verre ont été espacées, passant d'une fréquence mensuelle à une fréquence tous les deux mois. Le ramassage des encombrants est passé de six à quatre tournées par année tout en maintenant un service porte à porte.

Le retour des citoyens après deux ans de fonctionnement est globalement positif. Une analyse sera réalisée sur la fréquence des collectes et leurs impacts financiers.

8. Déchets encombrants et frais de compactage : explication, conformité contrat, incohérences éventuelles

Municipal responsable : **Hans Wehrli**

Les montants correspondent principalement aux frais de compactage facturés par Valorsa. Le prestataire chargé du transport n'étant pas équipé de véhicules permettant de charger directement les conteneurs compatibles avec le transport ferroviaire, les déchets doivent être acheminés vers Valorsa pour être conditionnés et compactés avant leur transfert. Ces frais sont refacturés au prestataire de transport conformément aux conditions négociées dans le contrat.

Le solde des montants concerne le traitement de déchets sauvages abandonnés sur le territoire communal. Ceux-ci sont collectés par l'employé communal puis acheminés à Valorsa pour leur prise en charge.

Complément suite à la séance avec la COGEST :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Commune collabore avec la déchetterie intercommunale de Valorsa.

Dans ce cadre, les encombrants collectés lors des ramassages organisés dans le village (service porte à porte, quatre fois par année) sont acheminés vers la déchetterie intercommunale.

Les volumes ainsi déposés sont pris en charge aux mêmes conditions que ceux apportés directement par les habitants. Les coûts correspondants sont intégrés dans la participation financière de la Commune à la déchetterie intercommunale, calculée sur la base d'un montant par habitant, conformément au contrat signé avec Valorsa.

9. Intercommunales : stratégie et priorités de la Municipalité

Municipal responsable : **Municipalité**

On ne peut pas parler de stratégie municipale à faire partie d'un comité directeur d'une intercommunale mais d'une volonté de la Municipalité de faire partie des CoDir et d'être au plus près du pouvoir décisionnel. Les nouveaux municipaux sont libres de reprendre ou non les différentes places de leurs prédécesseurs dans ces institutions, encore faut-il être élu lors des Conseils intercommunaux.

10. Suivi des recommandations de la COGEST précédente

Municipal responsable : **Municipalité**

Un tableau de suivi des recommandations de la COGEST précédente a été établi et transmis, incluant les réponses de la Municipalité.

Annexe B**COGEST 2025 séance 2 / 07.04.2026 / HB**

Présent(e)s : Stéphanie Reda
Roger Weissbrodt
Fanny Allienne
Dean Gocevski
Hervé Bandini

La séance débute à 19 :00 à la Maison de Commune, elle se termine à 20 :30.

Rencontre avec la municipalité in corpore.

Nous accusons réception de la liste de suivi des recommandations émises par la COGEST 2024, elle n'appelle pas de commentaire ni question à ce stade. La commission remercie pour le travail.

Nous prenons note que le rapport de gestion 2025, dans une forme encore non définitive nous sera transmis le 20 avril prochain.

La COGEST se réunira le jeudi 30.04.2026 à 18 :00 à la maison de commune ce qui laissera le temps aux membres d'en prendre connaissance et préparer ladite séance en vue de la rédaction du rapport de commission et de la réunion finale avec la Municipalité le 11 mai prochain !

PROCHAINES ECHEANCES :

- **Lundi 20.04** réception du projet de rapport de gestion.
- **Jeudi 30.04 18 :00** réunion COGEST, discussion et préparation de notre rapport et des éventuelles questions suite à la lecture du rapport de gestion.
- **Lundi 11.05 19 :00** dernière séance avec la Municipalité.

Les points soulevés et soumis par la COGEST 2025 sont abordés et commentés :

INTERCOMMUNALES :

La Municipalité reste d'avis qu'il faut absolument y participer pour défendre au mieux les intérêts de la commune.

Elle est d'avis que tant que faire se peut, ses représentants puissent être élus au CODIR pour « peser » au mieux sur les choix et orientations, malgré la charge de travail que cela représente.

Recommandation 1 :

- Que les liens vers les sites des diverses Intercommunales soient en ligne et disponibles sur l'intranet du CC afin que tous les membres intéressés puissent consulter les documents en toute transparence et de manière simplifiée.
- Ce point est à mettre en place en collaboration entre la Municipalité et le bureau du CC

MANDATS EXTERNES :

La COGEST souhaite obtenir une liste des mandats externes et contrats d'entretien ou de maintenance divers avec une récapitulation des raisons (pourquoi ?), qui ? et des coûts ?

Avec également la nature du contrat, les échéances, les conditions de prolongement, reconduction....

La Municipalité nous fera parvenir ce récapitulatif complet à la COGEST et vérifiera si des informations tomberaient sous le coup d'une limitation de transmission des informations plus large (au CC) en vertu de la loi sur la protection des données.

Recommandation 2 :

- Créer un tableau récapitulatif des mandats et contrats divers avec les points mentionnés ci-dessus et le tenir à disposition du CC, voire le joindre en commentaires aux comptes et/ou budget

POINT RH (Ressources Humaines) :

A la question de savoir quelle est la situation au niveau RH dans la Commune, la COGEST souhaitait aborder le sujet éventuellement avec le ou la consultante RH.

En fait il s'agit d'un contrat avec la société MOVIS, qui peut être sollicitée ou consultée par les parties intéressées en cas de besoin. Tant les collaboratrices et collaborateurs que par les municipaux.

MOVIS n'ayant pas du tout été sollicitée pendant l'année 2025, la COGEST en déduit que la situation est bonne et en prend note avec satisfaction.

Concernant les points suivants :

a) Nouveau statut pour la secrétaire du CC

La COGEST prend note avec satisfaction que le statut de la secrétaire sera finalement adapté dès la prochaine législature, mais s'étonne tout de même du temps qu'il aura fallu pour y parvenir. La Municipalité assume complètement que c'est de son fait et son choix de ne pas le faire avant.

b) Procédure d'engagement du préposé à la sécurité

Ce choix par rapport au statut de la secrétaire du CC nous interroge ! La simplicité et la rapidité avec laquelle le poste de préposé à la sécurité a pu être mis en place, nous laisse une impression de deux poids, deux mesures que nous interprétons comme un manque de considération pour la fonction de secrétaire du Conseil. Mais nous prenons acte qu'à l'avenir ce point sera corrigé.

Le préposé est bien au bénéfice d'un contrat et note ses heures effectives.

c) Statut de l'employé en renfort durant la belle saison

Ce renfort est chaque année au bénéfice d'un CDD pour la période d'engagement avec un statut d'employé communal sur une base de 42 heures/semaine.

ZONE INDUSTRIELLE LA PLAINE :

La COGEST pose la question de savoir qui a la charge de vérifier le respect des règles et règlements dans la Zone en matière de conformité entre les permis d'utiliser, les activités annoncées et celles réellement exercées ?

Ainsi que sur les utilisations des surfaces ? présence d'épaves de véhicules, de matériel divers et variés autour des bâtiments (normes de sécurité, d'incendie...)

La Municipalité nous informe que c'est bien elle qui a cette charge, qu'elle intervient notamment auprès de la gérance mandatée notamment pour les boxes situés en face de l'entreprise Demaurex, dossier en cours...

STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE :

La Municipalité nous informe qu'elle se réfère au règlement de police en vigueur et fait de son mieux pour régler rapidement les cas qui pourraient poser des problèmes.

Mais la situation n'est pas considérée comme problématique.

SOCIETES LOCALES/SPORTIVES :

La COGEST demande s'il existe toujours le règlement d'utilisation des installations sportives ?

La réponse est oui.

Ce règlement doit permettre de donner une priorité aux sociétés et habitants du village. Et il remplit son rôle à ce jour selon les dires de la Municipalité.

Recommandation 3 :

- Nous recommandons de remettre ce règlement en avant afin qu'il soit connu et disponible au moins pour les membres du CC
- Qu'une éventuelle mise à jour soit effectuée
- Que son application et fonctionnement soient visibles et transparents

GESTION DES DECHETS :

La COGEST souhaite que la situation contractuelle avec les prestataires figure dans le tableau récapitulatif des MANDATS EXTERNES (recommandation 2).

Prestataires pour le ramassage ainsi que VALORSA.

Recommandation 4 :

- Après 2 ans de la nouvelle situation, présenter un bilan de situation avec les éventuels retours de la population ? sondage via le BIOV ?

Annexe C**COGEST 2025 séance 4 / 11.05.2026 / HB**

Présent(e)s : Stéphanie Reda
Roger Weissbrodt
Fanny Allienne
Dean Gocevski
Hervé Bandini

La séance débute à 19 :00 à la Maison de Commune, elle se termine à 20 :00.

Rencontre avec la Municipalité in corpore.

Discussion avec la Municipalité sur les questions et propositions de recommandations que nous avons transmises à la suite de notre séance du 30 avril dernier.

Dans cette note de séance, j'ai ajouté les réponses et/ou commentaires aux notes de séance du 30.04, **en rouge !**

PROCHAINES ECHEANCES : délais modifiés en fonction des impératifs de transmission au CC

- Lundi 18.05 par mail proposition de rapport
- Mercredi 20.05 retour par les membres de la Cogest
- Vendredi 22.05 remise de notre rapport COGEST 2025

2. Administration et personnel communal :

Aucune consultation de Movis durant l'année 2025 :

- La Cogest s'en réjouit et reste attentive et attachée à ce que les conditions soient optimales pour le personnel communal. Assurant ainsi une qualité et un suivi des dossiers à la hauteur des attentes de la population

Auxiliaires :

- La Cogest s'interroge sur la rémunération de l'aide-concierge ? **CDI à l'heure**
- Quel est le processus de sélection du personnel ? **mise au concours dans différents journaux ainsi que le BIOV et le site internet de la commune. Choix parmi 5 candidatures.**

3. Commissions municipales

- La Cogest s'étonne du peu de sollicitation des commissions respectives par la municipalité.
- Leur utilité et tâches ne devraient-elles pas être reconsidérées ?
- Lesquelles sont éventuellement obligatoires et/ou indispensables ?

CCU, Salubrité et PECC sont « obligatoires » mais ne sont sollicitées bien entendu qu'en cas de besoin.

Les autres sont formées par la municipalité en fonction des sujets, projets, thèmes qui le nécessitent selon elle. C'est également la municipalité qui les réunit en fonction des besoins. C'est de sa compétence.

3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5 dicastères

- A l'énumération des délégations le nombre annoncé de séances correspond-il au total des séances ou aux séances auxquelles les municipaux ont participé ?
C'est bien le nombre de séances auxquelles les municipaux ont participé
- Page 17 : « *Le taux d'infraction à Vufflens-la-Ville est supérieur à la moyenne cantonale lors des contrôles effectués à la Grand-Rue* » ...et ?? ce point nous semble rester en suspens...

En fait le taux de dépassement, s'il est supérieur à la moyenne cantonale il n'y a pas non plus de grand dépassement, essentiellement la nuit et sans doute lié à la configuration de la Grand Rue...tout droit...Ce point sera pris en compte dans le cadre des réflexions en lien avec la réfection de ladite Grand Rue.

- Page 25 PECC : comment est établi le catalogue des subventions communales ? par qui et sur quelle base ?

C'est la commission qui élabore le catalogue des prestations en se fondant sur des propositions, besoins identifiés et les exemples de ce qui se fait ailleurs. Sur proposition de citoyens également la commission pourrait entrer en matière. L'expérience après quelques années permettra une meilleure analyse des besoins de financement à moyen/long terme. Aucune rétroactivité n'est possible.

- Page 33 : Sites pollués sur le territoire communal : Le sujet nous semble peu priorisé et mériterait de notre point de vue une attention accrue et une information plus soutenue et plus large de la part de la municipalité au conseil communal. Notre position vis-à-vis du canton ne pourrait-elle pas être plus « proactive » ?

C'est clairement la DGE (Canton) qui fixe les besoins en fonction des priorités résultant des contrôles de suivi menés. La Commune n'a pas, ou vraiment très peu, d'influence ou moyen d'agir. La municipalité se préoccupe de la question et reste attentive. Elle informe le CC autant que possible et régulièrement.

- Pages 41 à 45 : Nous prenons connaissance avec satisfaction de la description des procédures internes sur la police des constructions, ces documents seront disponibles où pour la population ?

Sur le site de la commune et cela semble effectivement utile.

RECOMMANDATIONS de la COGEST 2025

1. Commissions municipales : identifier les thèmes et préoccupations principaux et voir dans quelle mesure la municipalité peut s'entourer des compétences et conseils dans ces domaines
2. Intercommunales : en collaboration avec le bureau du CC, mise à disposition des liens vers les divers sites des associations intercommunales sur la plateforme du CC afin que l'accès aux documents et informations soit le plus aisé possible.
3. Mandats externes : établir et tenir à jour le tableau récapitulatif des mandats et contrats divers et le tenir à disposition du CC.
4. Sociétés locales et sportives : remettre le règlement existant en évidence et qu'il soit connu par les membres du CC. Le passer en revue et procéder à sa mise à jour si besoin.
5. Déchets : après 2 ans de mise en place du nouveau système en collaboration avec Valorsa, nous suggérons une « enquête de satisfaction » auprès de la population (BIOV par exemple) pour connaître les retours et remarques de la population.

Annexe D

Demandses de la Commission de gestion 2024 – Suivi :

Recommandations	Réponses - Actions
1. Rapport de gestion : Ajouter un indicateur d'ordures ménagères en kg/habitant.	Sera ajouté au rapport de gestion dès 2025
2. Gestion de la police des constructions : Expliciter le processus administratif des permis de construire de manière schématique sur le site internet de la commune et dans le rapport de gestion.	La procédure administrative interne figure dans ce rapport de gestion. Une brochure a été éditée par les Communes de Cossonay, Grandson, Orbre et Yverdon-les-Bains. Ces documents sont disponibles sur le site Internet communal, rubrique « Police des constructions »
3. Gestion de la police des constructions : Informer nombre recours et oppositions	Sera ajouté au rapport de gestion dès 2025
4. Gestion de la police des constructions : Informer et expliquer le fonctionnement de la CCU	Une description figure dans ce rapport de gestion+ règlement de fonctionnement de la CCU du 02.04.2002 en annexe
5. Gestion des mandats : S'assurer que tous les prestataires récurrents ont un contrat type qui fixe les règles de base (date de début, date de fin, renchérissement, possibilité de dénonciation, etc...)	Un tableau a été mis en place et est régulièrement mis à jour par le secrétariat
6. Gestion des mandats : Être particulièrement attentif aux seuils requis dans le cadre des marchés publics	Cette recommandation sera respectée par la Municipalité ainsi que les bureaux chargés d'effectuer les appels d'offres. Les responsables seront attentifs aux différents seuils afin de respecter les procédures
7. Sécurité publique : informer la population de ce service	Une description figure dans ce rapport de gestion et sur le site Internet de la Commune
8. Production photovoltaïque : Étude d'un microgrid dans la zone du Marteley et/ou d'une communauté d'auto-consommateurs.	Une demande a été adressée à Romande Énergie afin d'étudier la mise en place d'une Communauté d'Électricité Locale (CEL). Dans un premier temps, la demande se porte sur l'intégration des bâtiments communaux ainsi que du puits de pompage exploité par l'EIEVMV